

# Compte-rendu du Conseil d'école EEPU La Sablonnaie

Nort sur Erdre, le mardi 18 octobre 2022 à 18h30

Salle polyvalente de l'école



## Pour l'équipe enseignante :

M Lebreton (directeur), M Tétrel (DDEN), Mme Raffré (RASED), Mme Mansion (ULIS), Mme Oheix (CPa), Mme Ledoux (CPb), Mme Blaize (CPc), Mme Fantuzzi (CP/CE1), Mme Filleul (CE1a), Mme Masson (CE1b), Mme Perronno (CE1c), M Bouldé (CE2a), Mme Morineau (CE2b), Mme Boquet (CE2c), Mme Modicom (CM1a), M Lamblin (CM1b), M Sanz-Aparicio (CM1/CM2), Mme Le Bars (CM1d), M Jehannin (CM2a), Mme Marquet (CM2b), Mme Auray (CM2c)

## Pour la Mairie :

Mme Guéron (adjointe au maire chargée des services scolaires), Mme Haie (Responsable du pôle éducatif de la mairie)

## Pour l'APMS :

Mme Bédouin, Mme Ferré, M Lacourt, Mme Charrier, Mme Kuneben, Mme Alfonsi et Mme Boulay

## Pour la FCPE :

Mme Le Déhévat, Mme Teffo, Mme Gimeno et Mme Rouau

## Excusés :

M Turban (Inspecteur de l'Education Nationale) et M Dauvé (Maire)

## Agenda :

- Jeudi 9 mars 2023 – 2<sup>ème</sup> conseil d'école ordinaire
- Samedi 3 juin 2023 à 10h – Réunion d'accueil des parents des futurs CP
- Jeudi 8 juin 2023 – 3<sup>ème</sup> conseil d'école ordinaire

## Fonctionnement :

### - Point sur les effectifs et présentation des équipes

Répartition par niveau 2022-2023		Enseignants ▲	Niveaux ▲	Nb d'élèves
		Mme FILLEUL Carine	CE1	20
		Mme MASSON Béatrice	CE1	22
		Mme PERRONNO Marie	CE1	20
		M. BOULDE Carl	CE2	27
		Mme MORINEAU Vanessa	CE2	24
		Mme BOQUET Virginie	CE2	26
		M. SANZ APARICIO Samuel	CM1 - CM2	24
		Mme MODICOM Marie	CM1	24
		M. LAMBLIN Nicolas	CM1	23
		Mme LE BARS Maryline	CM1	23
		M. JEHANNIN Vincent	CM2	29
		Mme MARQUET Nadège	CM2	29
		Mme AURAY Anne	CM2	29
		Mme FANTUZZI Myriam	CP - CE1	22
		Mme OHEIX Clotilde	CP	22
		Mme LEDOUX Laurence	CP	22
		Mme BLAIZE Fanny	CP	22
<b>CYCLE II</b>	<b>227</b>			
CP	76			
CE1	74			
CE2	77			
<b>CYCLE III</b>	<b>181</b>			
CM1	82			
CM2	99			
<b>TOTAL</b>	<b>408</b>			

La limite de fermeture de classe est à 405 élèves.

Le dispositif ULIS est dirigé par Mme MANSION. Dans les autres classes, les nouvelles enseignantes sont Mme MODICOM et Mme PERRONNO.

L'aide à la direction est assurée par Mesdames ORY et TARIOT qui sont des animatrices de la cantine et du périscolaire. C'est un grand avantage pour la communication entre l'école et les services de la mairie.

Les deux postes de service civique sont en cours d'être pourvus.

Pas de personnel prévu pour faire vivre la BCD.

### - Résultats des élections des représentants de parents d'élèves

Nombre d'inscrits : 681      Nombre de votants : 326      Nombre de suffrages exprimés : 307

Taux de participation : 47,87 %      Sièges obtenus : APMS 12      FCPE 6

Les nombres sont très stables par rapport à l'an dernier. Nous remercions tous les parents qui ont participé bénévolement à la mise sous pli et au dépouillement.



- **Prise en charge des élèves à besoins particuliers (ULIS, RASED, AESH)**

**Le RASED**

**Composition:**

L'équipe qui intervient sur le secteur de Nort est composée de 4 personnes : une psychologue Education Nationale et 3 enseignantes spécialisées (une spécialisée dans l'aide à dominante relationnelle et deux dans l'aide à dominante pédagogique). Cette année, deux postes d'enseignants spécialisés sont vacants sur le rased du secteur d'Orvault et aucun enseignant faisant fonction n'a pu être nommé. Il y a donc 4 enseignants spécialisés sur tout le rased pour 6 postes.

Notre Inspecteur, M.Turban, a donc demandé à ce que l'équipe du Rased puisse se redéployer et a fixé des écoles prioritaires pour les actions du Rased en plus des priorités de cycle (priorité cycle 2 et GS).

Notre territoire d'intervention est donc susceptible d'être étendu.

Sur le secteur de Nort sur Erdre, et plus particulièrement sur l'école de Nort, interviennent Sophie Luquet, Psychologue de l'Education Nationale, Géraldine Moreul, enseignante spécialisée à dominante relationnelle et moi-même, Véronique Raffré enseignante spécialisée à dominante pédagogique.

Le secteur d'intervention de notre collègue, Guenaëlle Fouchard qui occupe le poste d'aide à dominante pédagogique de Grandchamp/Treillières, communes non prioritaires, a été modifié afin qu'elle intervienne également sur des écoles prioritaires sur Orvault et Héric.

Les demandes des écoles non prioritaires seront traitées et nous y répondons sous la forme d'une aide directe ou indirecte en fonction de nos disponibilités.

L'école de La Sablonnaie a été définie prioritaire concernant les actions du RASED cette année.

Le RASED fait partie des équipes pédagogiques de chaque école, assiste aux conseils de cycle dédiés aux enfants en difficultés, aux différentes réunions et agit en concertation avec les enseignants des classes.

**Secteur d'intervention du RASED de Nort :**

8 communes dans les écoles publiques (Nort-sur-Erdre, Casson, Petit-Mars, Trans-sur-Erdre, Joué-sur-Erdre, Les Touches, GDF, Treillières), de la PS au CM2. Les effectifs du secteur sont en augmentation : 3011 élèves inscrits sur le secteur (2987 l'an dernier). La psychologue scolaire couvre toutes les communes du secteur. La demande est de plus en plus importants. Il devient donc plus difficile de répondre aux besoins et de travailler au plus près des équipes, des élèves en difficulté ou de leurs familles.

**Missions et priorité d'action fixées par l'IEN : GS et cycle 2 (CP- CE1- CE2)**

Prévention en amont des difficultés

Remédiation quand les difficultés sont avérées

Aide indirecte aux élèves via le lien avec les enseignants et les familles

Mission spécifique au psychologue : élèves relevant du handicap

Pôle ressource de la circonscription d'Orvault /Nort-sur-Erdre

Modalités d'intervention : observations, séances en groupe ou en individuel, suivi élève, entretiens familles, enseignants et élèves, co-intervention en classe, bilans pédagogique ou psychologique

### **Mode d'intervention**

Demande d'aide rédigée par les enseignants

Mise en place d'un projet prévention en concertation avec les enseignants

Demande de la MDPH mais aussi des familles.

### **Bilan de l'action du RASED en 2021/2022**

Sur le secteur : 397 situations élèves ont concerné le RASED sur le secteur (13,3 % du nombre total d'élèves) sans compter les actions de prévention.

Concernant l'école de Nort : 71 situations ont mobilisé l'aide du Rased dont 24 situations relevant de la MDPH soit 17,8 % du nombre total d'élèves de l'école.

Au regard des besoins identifiés avec les enseignantes, des actions de prévention ont été mises en place :

#### ***Action de prévention Aide Relationnelle:***

- ***Liaison CM2-6è***, 25 élèves, une classe concernée en co-intervention avec l'enseignant suite à entretien et besoins identifiés d'élèves à situation fragile. A noter que les deux autres classes de CM2 étaient également intéressées et demandeuses de cette action de prévention vers le collège, qui n'a pu être menée pour les trois classes faute de temps.

#### ***Action de prévention Aide Pédagogique :***

- ***ateliers philos pour développer la réflexion en CP/CE2 avec le groupe de CE2*** pendant les évaluations CP en concertation et co-intervention avec l'enseignante pour offrir un temps de réflexion et d'échange spécifique (12 élèves concernés)

### **Financement du RASED**

Toutes les communes du secteur ont accepté de signer la convention de subventionnement du RASED à hauteur de 1 € / élève inscrit dans chaque école.

Remerciements mairies et associations de parents d'élèves pour leur soutien.

### **Reconduction des actions en 2022/23**

Et **Action de prévention** spécifique auprès des CM1 et CM2 qui bénéficieront tous d'une séance de sensibilisation **au harcèlement** en période 2.

### **-Le dispositif ULIS**

L'école de la Sablonnaie compte un dispositif ULIS-école (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) depuis 2015.

Elle permet la scolarisation d'un groupe de 12 élèves présentant tous des troubles des fonctions cognitives (ULIS TFC).

Ce sont les commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui décident de l'orientation d'un élève vers une ULIS, ce qui lui offre la possibilité de poursuivre en inclusion (en petit groupe) des apprentissages adaptés à ses potentialités, ses besoins et d'acquérir des compétences sociales et scolaires.

L'ULIS n'est pas une classe mais un dispositif ouvert qui constitue une des modalités de mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique ; les 12 élèves font avant tout partie d'une classe, dans laquelle chacun de ces élèves est inscrit, selon son âge, au même titre que ses autres camarades. A certains moments et pour certains apprentissages, définis dans les projets de scolarisation, ces élèves peuvent :

- être accueillis dans un espace de regroupement qui est un lieu autrement aménagé qu'une classe et qui conviendra mieux aux besoins, espace dans lequel l'enseignante coordonnatrice, Mme MANSION, intervient et dans lequel elle est accompagnée d'une AESH-co\*, Mme DURET ;

*AESH : Accompagnant(e) d'Élèves en Situation de Handicap / co : collectif(ve)*

*(ASH : Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés)*

- ou bénéficier d'une aide humaine dans leur classe avec Mme Duret ou Mme Mansion

Parmi les 12 élèves de notre ULIS-école il y a :

- 2 CP de la classe de Fanny BLAIZE
- 4 CE2 de la classe de Carl BOULDÉ
- 3 CM1 de la classe de Nicolas LAMBLIN
- 2 CM2 de la classe de Nadège MARQUET
- 1 CM2 de la classe de Vincent JÉHANNIN

La coordonnatrice de l'ULIS, travaille donc en liens pédagogiques étroits avec ces 5 collègues plus Monsieur Lebreton, afin de donner à chaque élève un sens à l'ensemble de ses apprentissages et à ses temps scolaires mais aussi avec toutes les personnes qui entourent l'élève : parents, assistants familiaux, orthophonistes, psychomotriciens, le SESSAD, le CHU ou autres milieux hospitaliers, services de soins, l'enseignant référent MDPH, mais également le périscolaire.

L'ULIS fait partie intégrante de l'école. Le dispositif bénéficie

- d'un budget extrait du budget mairie alloué pour l'achat de fournitures, jeux éducatifs et livres ;
- d'un budget pour les petits frais, extrait de la subvention de l'ANEEEP.

La mairie a commandé 2 tablettes numériques, dédiées à l'ULIS, qui vont arriver, et un technicien est intervenu pour que 4 ordinateurs, installés en fond d'espace, puissent fonctionner. L'espace de regroupement ne dispose pas de VPI.

## **-Les AESH**

4 AESH interviennent pour des enfants reconnus par la MDPH mais ne font pas partie du dispositif ULIS. On parle alors d'aide humaine individuelle ou mutualisée. 7 élèves bénéficient de 6h et 2 de 15h. Un dernier élève reconnu par la MDPH n'a pas de compensation par un AESH.

Si les enfants ont actuellement tous leur temps de compensation, il est regrettable que dans certains cas, la fragmentation des postes amène certains enfants à changer d'AESH en cours d'année. D'autres ont 2 AESH qui se partagent le temps de compensation. Cette gestion par les chiffres donne des situations préjudiciables au bien-être des enfants. La lenteur du système est aussi très importante entre la demande de compensation, la notification par la MDPH et l'attribution d'un AESH (voire son recrutement). Tout cela crée de la souffrance chez l'enfant, ses parents, les camarades de classe et les enseignants.

### **- Vote du règlement intérieur**

Les modifications proposées portent sur :

- La définition des absences légitimes
- Les objets que les enfants peuvent amener à l'école
- La définition des moyens de communication entre les parents et l'école

Résultat du vote : Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 1

Le règlement intérieur est adopté.

### **- Fiches de renseignements**

*Question FCPE : Concernant la fiche d'inscription à remplir en début d'année dans laquelle il est demandé de cocher si on accepte ou non de recevoir les informations des associations de parents d'élève, serait-il possible d'ajouter une mention entre parenthèses du type "peu de mails envoyés tout au long de l'année de la part des deux associations" de façon à ce que les parents ne s'imaginent pas qu'on envoie des lettres d'infos hebdomadaires ou mensuelles... Cela nous permettrait d'avoir un maximum d'adresses mail et de peut-être ne plus imprimer de papier.*

Les fiches de renseignements ont été compactées afin de tenir en une page. Il est difficile d'y ajouter quelque chose. De plus elles doivent être neutres par rapport à l'envie qu'ont les parents de voir leurs coordonnées diffusées aux associations de parents d'élèves. Les parents d'une année sur l'autre changent régulièrement d'avis. Certains ne répondent même pas à la question. Dans ce dernier cas, la prudence fait que leur réponse est supposée négative.

## - Protocole sanitaire

Nous sommes actuellement au niveau socle du protocole. En cas d'élève ayant contracté le Covid 19, il est à l'isolement à la maison et ses camarades de classe sont invités à se faire tester. L'école fournit un document explicatif permettant d'obtenir des autotests gratuits en pharmacie.

<b>COVID-19</b>				
<b>ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023</b>				
<b>PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT</b>				
La détermination du niveau applicable pourra concerner <b>tout ou partie du territoire</b> . Elle s'appuiera sur une <b>analyse qualitative</b> (nature et caractéristiques des variants) et <b>quantitative</b> (situation hospitalière notamment) de la situation. En cas de renforcement du protocole au cours de l'année, il sera recherché un délai de mise en œuvre de <b>10 jours</b> .				
	SOCLE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
<b>Doctrine d'accueil</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• Cours en présentiel au lycée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• Cours en présentiel au lycée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• Cours en présentiel au lycée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• <b>Hybridation au lycée selon le contexte local</b></li> </ul>
<b>Protocole sanitaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recommandations générales édictées par le ministère de la Santé et de la Prévention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des mesures d'aération et de lavage des mains</li> <li>• Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public)</li> <li>• Pas de limitation du brassage obligatoire</li> <li>• Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des mesures d'aération et de lavage des mains</li> <li>• Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public)</li> <li>• <b>Limitation du brassage par niveau obligatoire</b></li> <li>• Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées <b>plusieurs fois par jour</b> et des tables du réfectoire après chaque service</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des mesures d'aération et de lavage des mains</li> <li>• Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public)</li> <li>• Limitation du brassage par niveau obligatoire et <b>par classe pendant la restauration dans le premier degré</b></li> <li>• Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, <b>après chaque repas</b></li> </ul>
<b>Activités physiques et sportives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de restriction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. <b>En intérieur, distanciation adaptée à respecter</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur. En intérieur, seules les <b>activités de basse intensité</b> compatibles avec une distanciation sont permises</li> </ul>
<b>Protocole de contact-tracing</b>	Pour tous les niveaux, application des règles définies par les autorités sanitaires.			



## - **Sécurité à l'école : PPMS, alerte incendie**

Le PPMS se scinde en deux : PPMS risques majeurs et PPMS Attentat Intrusion. Il y a donc 2 exercices à faire cette année. Le premier a eu lieu dans le cadre d'une alerte départementale (simulation d'un orage violent). Cela a permis de mettre en évidence les dysfonctionnements : communication interne, signal mal entendu dans certaines zones.

Le second aura lieu avant les vacances de Noël.

3 alertes incendie sont prévues dans l'année. La première a eu lieu le vendredi 16 septembre.

Ces exercices sont indispensables pour pouvoir s'entraîner à réagir correctement en cas de problème et pour corriger les dysfonctionnements.

## - **Information sur le fonctionnement et l'organisation des temps périscolaires**

*Question FCPE : En fin d'année, il avait été évoqué des soucis d'approvisionnement pour le prestataire de restauration collective, modifiant parfois les menus du jour, est-ce encore le cas aujourd'hui ?*

Réponse de la Mairie. La ville de Nort-sur-Erdre a rencontré déjà 2 fois le prestataire depuis la rentrée pour suivre la qualité de la prestation. Les commissions « menus » se déroulent 3 semaines avant la période qui débute à la fin des vacances scolaires jusqu'aux suivantes. C'est une instance d'échanges entre la collectivité et le prestataire sur la qualité des menus. En effet les menus sont ajustés pour veiller à l'éveil du goût, au plaisir des papilles et à la proposition de produits de saison et bio.

Chaque année en septembre, les tarifs aux familles augmentent comme inscrit dans le règlement de fonctionnement. En effet, la revalorisation a été d'environ de 2% au 1<sup>er</sup> septembre. En revanche, certaines familles n'ont pas été impactées par l'augmentation: la Ville de Nort sur Erdre applique le tarif de 1€ pour tous les quotients inférieurs à 900 (alors qu'auparavant seules les familles avec un quotient inférieur à 830 étaient concernées par le repas à 1€).

Même si les tarifs du prestataire, conformément au marché et à la fluctuation de l'indice INSEE ont subi une augmentation significative, la ville de Nort-sur-Erdre n'a pas souhaité en répercuter les coûts sur les familles pour l'année scolaire 2022/23.

*Question APMS : Les pichets d'eau semblent trop lourds à manipuler par les plus jeunes enfants. Le personnel de la cantine a-t-il constaté une difficulté pour les enfants à être autonome pour se servir ?*

Réponse de la Mairie. Les enfants peuvent de nouveau remplir leur pichet par eux même. Les animateurs leur demandent de les remplir à moitié pour faciliter le service. Les animateurs accompagnent également les enfants en salle.

## - **Toilettes :**

*Question APMS : De nombreux enfants s'interdisent d'aller aux toilettes à l'école pour des raisons d'hygiène et de manque d'intimité. Quelles solutions peuvent être mises en place ?*

Les nombreuses toilettes de l'école sont régulièrement nettoyées par les services de la mairie. Pour ce qui est du passage aux toilettes, il est conseillé aux enfants de profiter de la récréation pour y aller. Toutefois, il peut arriver qu'un élève en ait besoin sur le temps de classe. Dans ce cas, la règle est la bienveillance et l'enfant est autorisé à y aller. Un point de vigilance : certains élèves peuvent être tentés d'en abuser d'autant que c'est un moment, pour des raisons évidentes d'intimité, où l'enfant est moins surveillé.

En ce qui concerne l'hydratation, les enfants peuvent boire au robinet et sont autorisés à amener une gourde qu'ils peuvent remplir quand elle est vide.

## - **Entrées/sorties de l'école**

*Question APMS : Comment s'organise la sortie des enfants après l'école ? Y a-t'il une surveillance particulière pour s'assurer qu'aucun enfant ne reste seul à la sortie ?*

*Dans le cas où un enfant sort de l'école sans avoir vu son parent ou la personne qui doit le récupérer (parfois difficile de retrouver l'adulte compte tenu du grand nombre de personnes devant le portail) et reste seul à la sortie, a qui doit-il s'adresser ? Comment sensibiliser les enfants pour ne pas avoir ce cas de figure ?*

Selon la loi, les enfants sont autorisés à partir seuls à partir du CP à 12h et à 17h. Dans la pratique, à la Sablonnaie, les CP sont remis en mains propres aux parents dans la cour ALSH.

Pour ce qui est des CE2, leurs entrées/sorties étant séparées des autres niveaux la remise de l'enfant aux parents est plus de proximité.

Pour les autres niveaux, les enfants attendent de voir leurs parents avant de s'avancer vers la grille. A noter que la création de la liaison douce a permis d'augmenter la surface de visibilité de la grille. Dans le cas où un enfant sortirait croyant avoir vu ses parents et qui se retrouverait seul, il a pour consigne de revenir à l'école.

Dans le cas où les parents d'un enfant ne serait pas à la grille au bout de 10 minutes, l'enfant est redirigé vers le péricolaire sauf si les parents l'ont explicitement refusé par écrit auparavant.

## **Budget et travaux :**

### - **Informatique**

Les VPI sont tous en fonction, un par classe (tableau et ordinateur). Les deux ordinateurs « élève » par classe ont aussi été livrés. A noter que le dispositif ULIS n'en est pas doté. Pour ce dernier, deux tablettes ont été commandés. Nous attendons aussi la livraison des casques pour aller avec les ordinateurs.

Il faut réfléchir à provisionner pour le renouvellement des plus anciens VPI lorsqu'ils seront en fin de vie.

L'équipe enseignante regrette qu'il n'y ait quasiment pas de support informatique pour la maintenance notamment de la salle informatique. Nous avons attendu en vain toute l'année que la CCEG valide les ordinateurs performants qui ont été donnés par des parents. Nous les avons finalement installés dans l'école.

La Mairie déplore elle aussi ce problème de maintenance informatique qui touche aussi l'ensemble de ses services.

### - **Ergonomie**

*Question FCPE : Où en est-on du renouvellement des tables et des chaises permettant une meilleure ergonomie pour les enfants ? Une attention particulière est-elle portée à ce que tous les enfants notamment de CP aient bien les pieds qui touchent par terre afin de limiter l'agitation, réduire la fatigabilité, et de favoriser un bon apprentissage de l'écriture ?*

Cette année, deux classes ont vu leur mobilier renouvelé. Ce mobilier est réglable donc adaptable à la taille des enfants. Il est prévu un renouvellement de deux classes chaque année.

### - **Travaux**

Cette année, les trois classes de CE2 ont été repeintes.

La création de la liaison douce a enlevé un espace dans la cour de récréation au niveau des boîtes à lettres. Toutefois, il devrait être encore possible de créer un abri masquant les poubelles comme demandé par le conseil des délégués.

La nouvelle sonnerie de l'école est en phase d'acquisition. Il est à espérer qu'elle puisse être opérationnelle avant la fin de l'année scolaire.

*Question APMS : Comment a été anticipé la problématique des parkings du champ de foire lors du marché du vendredi lorsque les travaux du nouveau cinéma débiteront ? Plus loin dans le calendrier, comment améliorer l'accès à l'école lors du festival La Nuit de l'Erdre ?*

*Question FCPE : Quand est prévu le début des travaux pour le cinéma ? Le parking de la place du champ de foire sera-t-il la seule solution (notamment pour le vendredi matin, jour de marché) ? Est-il prévu que le grand parking en terre à côté de la salle des Orionnais soit réouvert ?*

**Réponse de la Mairie aux deux questions : L'espace stabilisé près des Orionnais sera accessible pour le stationnement.**

## Pédagogie :

### - Conseil d'élèves

Les premiers conseils ont eu lieu dans le nouveau format.

Ils se font sur le temps du midi. Il y en aura un par cycle par période la semaine précédent celle des vacances. Les conseils 1, 3 et 5 se feront avec les titulaires et 2 et 4 avec les suppléants.

Les comptes-rendus paraîtront avant les vacances.

### - E-primo

*Question APMS : Un mémo e-primo a été adressé aux parents en maternelle - il a été apprécié par ces derniers. Une communication a déjà été initiée au lancement d'e-primo à la Sablonnaie. Est-il envisagé d'avoir ce type de documents pour rappeler les usages d'e-primo aux parents parfois peu à l'aise avec cet outil de communication ?*

Le mémo en maternelle n'est pas dédié à e-primo. Il concerne les moyens de communication entre l'école et les familles. Pour la Sablonnaie, ces moyens sont explicités dans le nouveau règlement de l'école. A noter que le choix du moyen utilisé en fonction de l'information communiquée est laissé à celui qui veut communiquer le plus efficacement possible.

Sur 681 parents, 507 sont activés sur e-primo soit 74,45%

Il y a 19 élèves pour lesquels aucun des parents n'est activé sur e-primo soit 4,65%

### - Projet d'école

*Question APMS : Quelles sensibilisations sont prévues auprès des enfants et des parents à ce sujet ? Qu'en est-il de l'avancement sur les actions liées au projet d'école sur la prévention au harcèlement et des violences à l'école ?*

Rappel d'un objectif du projet d'école : Instaurer un climat scolaire positif, propice au « vivre et apprendre ensemble »

Une nouvelle proposition départementale de protocole a pour objectif d'aider les directions d'école ainsi que les équipes éducatives dans la prise en charge des cas d'intimidation entre élèves. Elle s'inspire de la **Méthode de la Préoccupation Partagée** et s'articule obligatoirement avec une démarche de prévention et de sensibilisation, le **programme national pHARe** (Prévention du HARcèlement à l'Ecole).

### Des outils pour mieux repérer et organiser la prise en charge des situations :

#### Préambule : deux difficultés à surmonter

« **Est-ce vraiment du harcèlement?** » Tant qu'on se pose cette question, on n'agit pas. Or il faut traiter rapidement toute situation de souffrance. L'isolement et la mise à l'écart systématiques constituent déjà du harcèlement.

"**Comment distinguer la cible de l'intimidateur?**" : il est souvent difficile de savoir qui est la cible et qui est l'intimidateur car il est fréquent que la cible soit provocante et agressive,

elle-aussi. Il existe pourtant une différence fondamentale entre les deux qui peut aider à y voir plus clair : la cible (bouc-émissaire) s'en prend à tout le monde, son agressivité est multidirectionnelle, tandis que l'intimidateur a une agressivité unidirectionnelle, ciblée.

- **La grille des « signaux faibles » :**

Elle permet, en recensant les « signaux faibles » que l'on peut observer dans les situations d'intimidation, de rassembler l'ensemble de la communauté éducative et de répartir les différents « postes d'observation » de l'enfant, afin de mieux appréhender ce qu'il vit. Elle permet **d'associer dès le départ la famille et le périscolaire**, partenaires-clé dans le traitement de la situation.

- **La fiche Alerte et suivi**

Ce document permet de consigner les informations importantes sur la situation, d'organiser le suivi et d'en garder la trace. Toutes les fiches sont stockées en lieu sûr et demeurent **confidentielles**.

Lorsqu'un soupçon de harcèlement apparaît, le protocole s'enclenche

### **Accueil des protagonistes : recueillir la parole pour comprendre et agir**

#### **Préambule : les entretiens, une étape dans une démarche de rappel à la règle et sanctions réparatrices**

L'adulte en charge du traitement de la situation va mener des entretiens avec les intimidateurs présumés et les témoins. Il doit explicitement donner un **caractère non-blâmant** à ces échanges (pas de morale, pas de punition) et les aborder comme le partage d'une préoccupation autour de la situation de l'élève cible.

Lors du traitement de la situation, la coordination entre l'école et les temps périscolaires est fondamentale car elle prend en compte la globalité du temps de l'enfant et ses interactions avec ses pairs.

Des actions de prévention ont aussi lieu en classe par l'enseignant.

Cette année, une intervention du RASED va être programmée dans les classes de CM sur le thème du harcèlement.

- **Projets**

Le parcours artistique et culturel est prolongé par l'avenant au projet d'école. La nouveauté cette année est que toutes les classes iront au cinéma dans le cadre de « la règle du jeu ».

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
<b>2022/2023</b>	Musique	Salon du livre	Musée	Spectacle CCEG	Art de l'espace
<b>2023/2024</b>	Salon du livre	Musée	Spectacle CCEG	Art de l'espace	Musique
<b>2024/2025</b>	Musée	Spectacle CCEG	Art de l'espace	Musique	Salon du livre
<b>2025/2026</b>	Spectacle CCEG	Art de l'espace	Musique	Salon du livre	Musée
<b>2026/2027</b>	Art de l'espace	Musique	Salon du livre	Musée	Spectacle CCEG

Question APMS : *Trieurs réutilisables d'année en année, colle liquide rechargeable : des actions sont déjà initiées par l'école.*

*Dans un contexte de sensibilisation à la réduction des produits plastiques, comment envisager d'aller plus loin dans la réduction de ces déchets pour les fournitures comme les couvertures des cahiers ?*

En fait, la question de la gestion des déchets est plus globale que celle uniquement des plastiques. L'école recycle les piles, le papier et les cartouches d'encre d'imprimante

Réponse de la Mairie. La ville de Nort-sur-Erdre a mis en place le recyclage des crayons feutres, stylos, surligneurs, marqueurs et tubes de colle.

Pas d'autres recyclages possibles en matière de fournitures scolaires.

Des animations sur le recyclage sont proposées par le service entretien :

- 17 novembre pour les CM1
- 18 novembre pour les CM2
- Des dates sont à prévoir pour les autres niveaux
- **Evaluations CP et CE1**

Elles ont eu lieu en début d'année. Une restitution des résultats a été faite aux parents. Nous n'avons pas les résultats à plus grande échelle (nationale, départementale...). Un retour est probable au second conseil d'école.

- **Education Physique et Sportive (EPS) : canoë, cross, piscine**

Les séances de canoë ont commencé pour les CM2. Il y a une inquiétude quant à la disponibilité des intervenants qualifiés. De plus, le matériel commence à devenir vraiment vétuste.

Le cross des CM2 avec les collégiens va à nouveau avoir lieu le vendredi 21 octobre.

Les séances de piscine ont commencé pour les CE1, les CE2 suivront et nous terminerons l'année avec les CP. Une nouveauté : suite à une demande de la Sablonnaie au niveau de l'Inspection, un livret de positionnement dans le savoir nager va suivre l'élève pendant le cycle 2. Il permettra de valider au fur et à mesure les compétences. Il permettra aussi d'éviter aux parents de faire passer des tests pour des activités aquatiques hors temps scolaire. C'était une demande formulée par certains d'entre eux auprès de l'école.

- **Classe transplantée**

Elle devrait avoir lieu cette année sur les plages du débarquement.

Une modification future de l'équipe enseignante ainsi qu'une certaine lassitude de celle-ci fait qu'il est probable qu'il y ait une pause dans l'organisation de classes transplantées pour les années à venir.

Le pot de l'amitié qui a clôturé le conseil d'école a été offert par la Mairie.